

PROPHYLAXIES

OBLIGATOIRES

Campagne de prophylaxie du 1^{er} octobre au 31 mai

Brucellose	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois. Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.
Leucose	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
IBR	Elevages « indemne », « en cours de qualification » : • Contrôle sur sang : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 24 mois • Contrôle sur lait : contrôle semestriel sur lait de mélange. Elevages « en cours d'assainissement », « en cours de gestion » et « non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non-connus positifs
Varron	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.

SYSTEMATIQUES

BVD	Dépistage annuel par sérologie de mélange sur les bovins 24 - 48 mois (adhérents GDS Creuse).
------------	---

VOLONTAIRES

Paratuberculose	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).
Grande douve	Dépistage par sérologie de mélange de 10 pour les élevages en faisant la demande.

CONTRÔLES AUX MOUVEMENTS

AVANT DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ de l'animal

IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : dépistage IBR dans le cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ de l'animal sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié
------------	---

A L'ARRIVEE ou AU RETOUR

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.
Tuberculose	Tuberculation sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.
Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » et dans le cas d'un transport maîtrisé et d'un délai de transfert inférieur à 24h00. <i>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.</i>
BVD	PCR de mélange sauf bovin connu non-IPI Mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse

VOLONTAIRES

Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces, bovin > 18 mois sauf si issu d'un cheptel sous apport de garantie paratuberculose	Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC
Besnoitiose	Sérologie individuelle	
Néosporose	Sérologie individuelle sur les femelles reproductrices	